

Avant de partir à l'étranger

- Signalez votre départ par un écrit comportant votre signature à votre Centre de gestion retraite en précisant la durée de votre séjour ainsi que votre adresse sur place.
- Précisez le mode de paiement choisi pour votre pension (en euro par virement bancaire sur un compte ouvert en France ou en monnaie locale dans le pays de résidence).
- Veillez à régulariser votre situation auprès de votre mutuelle si votre cotisation est prélevée sur votre pension.

Pour toute question relative à votre imposition, contactez le service des impôts des particuliers (SIP) des non résidents

- soit par écrit à l'adresse suivante :

10 rue du Centre
TSA 10010
93465 Noisy le grand Cedex

- soit par messagerie sécurisée sur votre compte personnel

Vous pouvez également vous reporter à la rubrique [Je change d'adresse](#)

Pour les questions relatives à votre couverture sociale, cliquez sur ce lien [assure.ameli](#)